

<https://ricochets.cc/Coup-de-gueule-sur-la-chasse-aux-camions-amenages-a-Die.html>



# Coup de gueule sur la chasse aux camions aménagés à Die

- Les Articles -



Publication date: vendredi 9 décembre 2022

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Bonjour,

**Je vous fais part d'un réel problème concernant la gestion de l'espace dans la ville de Die, et plus particulièrement la politique de la municipalité de Die vis à vis des véhicules qui s'apparentent à des camions aménagés, des véhicules utilitaires et camping-cars.**

En effet, désormais à Die, lorsqu'on souhaite stationner pour, par exemple aller faire ses courses au marché local, un véhicule de plus de 2m de hauteur n'a plus la possibilité de se garer gratuitement, puisque vient d'être installée sur le seul parking accessible à ce genre de véhicule une barrière payante à 10Euros/jour. Le second parking en contre bas de l'Office de tourisme, devant la caserne des pompiers a été vidé le lundi 28 novembre au prétexte de travaux qui ne sont pas en application à ce jour et dont nous constatons le statut vacant de ce possible parking ( jusqu'à quand ?)

Pour information, je rappelle qu'un camping-car, un camion aménagé, qu'un véhicule utilitaire appartiennent à la catégorie M1 et par conséquent, selon l'article 311-1 du code de la route, le camping-car, appartient à la même catégorie que les voitures, et ne peut donc faire l'objet d'une réglementation différente. Par exemple, les panneaux « interdiction camping-car » situés rue du centre en direction de la place du Mazel, aux Bagnères au parking à côté de la rivière, à fond Girarde au parking du Perrier, etc. SONT ILLÉGAUX.

Par ailleurs, selon les article L417-1, article 417-9 et article 417-10 qui déterminent les règles de stationnement, un camping-car, un camion a le droit de stationner 7 jours maximum au même emplacement si cet emplacement n'est ni gênant ni dangereux.

Par conséquent, il serait pertinent de faire un rappel à l'ordre et la loi aux agents de la police municipale qui glissent sur les pare-brises des camions à peine quelques heures après s'être stationné un papier menaçant d'amende si le véhicule reste à l'emplacement où il est stationné en toute légalité.

J'ai offert et accordé ma confiance avec mon bulletin de vote lors des élections municipales de 2020, pour soutenir la candidature de la mairesse et son équipe. Au regard des nombreuses constatations qui frôlent l'abus de pouvoir concernant ces véhicules, des comportements et des consignes qui sont données aux agents de la police municipale, je reprends ici symboliquement la confiance que j'ai accordé à travers mon vote, ma voix parce que ce n'est pas à la hauteur des grands discours qui ont été prononcés. Je tiens à partager le fait que même lors du mandat du précédent maire Mr Tremolet, il n'y avait pas une telle traque (appelons un chat un chat) vis à vis de ces véhicules - et donc de cette population vivant en léger. Ce qui est mis en place s'apparente à de la discrimination. Être de gauche, ce n'est pas juste sur l'étiquette, sur le papier d'un programme. Il serait bon de l'incarner dans une cohérence avec des attitudes et des comportements. Et je m'interroge beaucoup, comme de nombreux citoyens de cette ville sur vos réelles motivations lorsque vous décidez et mettez en place ce genre de décisions en actions.